|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | AGRI E.1 |
| Numéro de poste Sysper: | 422578 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Oliver SITAR  4ème trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Notre mission est d'élaborer, de coordonner et d'appliquer les règles visant à améliorer la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire. Nous le faisons dans le but de renforcer la position des agriculteurs dans un secteur agricole durable et orienté vers le marché. La stratégie "de la ferme à la table" de la Commission a une influence sur notre travail quotidien. La politique de sécurité alimentaire est l'une de nos priorité depuis Covid et la guerre en Ukraine. Nous gérons le mécanisme européen de sécurité alimentaire et de crise et l'observatoire du marché des engrais.

Nous dirigeons les travaux sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et définissons les règles relatives aux organisations de producteurs ainsi que les exceptions agricoles au droit de la concurrence, telles que la récente exception qui offre une plus grande latitude pour les accords de durabilité entre les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Nous contribuons à la politique d'aide d'État dasn le secteur agricole. Nous sommes responsables des mesures de marché dans le cadre du règlement relatif à l'organisation commune des marchés. Nous développons et appliquons les règles de gestion des contingents tarifaires agricoles dans les accords commerciaux. Nous concevons et mettons en œuvre la collecte de données pertinentes pour le marché dans l'intérêt de la transparence du marché.

Notre travail implique des contacts fréquents avec nos collègues des directions générales COMP, GROW, SANTE, TAXUD et TRADE. Ces contacts sont souvent liés aux diverses activités de la stratégie "de la ferme à la table" de la Commission.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Vous rejoindrez une équipe de collègues qui apprécient l'importance de leur travail, notamment en ce qui concerne la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et les leviers politiques permettant de l'améliorer. Nous attendons de vous, en particulier, que vous contribuiez à nos politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et des actions liées au concept "de la ferme à la table". Cela dit, les activités variées que nous menons présupposent une capacité à comprendre comment les choses sont interconnectées, à penser de manière stratégique et à faire preuve d'une volonté et d'une capacité à trouver et à poursuivre des approches orientées vers des solutions couvrant toute la variété des domaines que nous couvrons.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons une personne dynamique, à l'aise dans un environnement stimulant car changeant.

La capacité à penser en termes économiques et juridiques et à concevoir des solutions en conséquence est un atout pour le poste. Une bonne compréhension de la politique agricole commune de l'UE et une expérience professionnelle antérieure dans ce domaine sont souhaitables. Une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable.

D'autres qualités importantes que nous espérons vous voir apporter à ce poste sont la curiosité intellectuelle, un haut niveau d'engagement et une capacité à analyser et à résoudre des problèmes et à préconiser des solutions.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)